
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

Session spéciale du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, rue. Beauce **le 28 juillet 2008, 18 h 30**

Sont présents :

Madame la conseillère Diane Chaput;
Messieurs les conseillers René Jacques, Claude Jutras et Pierre St-Louis, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Robert Grenier.

Monsieur Alain Beauregard agit à titre de secrétaire d'assemblée.

En l'absence de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard.
Un poste vacant.

A) Constatation par la secrétaire de la validité de la signification des avis de convocation aux membres du conseil

Le secrétaire d'assemblée vérifie auprès des membres du conseil la conformité de la convocation et atteste de ladite conformité.

B) Constatation par le maire du quorum pour procéder à l'ouverture de la session

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Règlement de modification n° 181-25 du règlement de zonage n° 181– Adoption ;
3. Période de questions du public ;
4. Levée de la session.

2008-07-161

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

Sur la proposition de madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

Arrivée de monsieur le conseiller Claude Jutras.

2008-07-162

2. REGLEMENT DE MODIFICATION N° 181-25 DU REGLEMENT DE ZONAGE N° 181– ADOPTION ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la session du 3 mars 2008 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet par le Conseil du 7 avril 2008 ;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 15 mai 2008 et le rapport du directeur général déposé séance tenante;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet par le Conseil réuni en session spéciale du 27 mai 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis d'adopter le règlement de modification n° 181-25.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DES QUESTIONS

Les membres du conseil tiennent une période de questions à l'intention des personnes présentes dans l'assistance.

2008-07- 163

4. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est résolu à l'unanimité de lever la session spéciale à 18 h 45.

ADOPTÉE

Jean-Robert Grenier
Président de la session spéciale

Alain Beauregard
Directeur général
Secrétaire-trésorier